



Paris, le 8 mars 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Journée internationale des droits des femmes : le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative publie un guide pour promouvoir l'égalité dans les associations sportives

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative publie un guide de bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations sportives. Cet outil a pour objectif de renforcer la participation des femmes dans les clubs sportifs — qu'elles soient pratiquantes, bénévoles, encadrantes, juges/arbitres ou dirigeantes — en soutenant la transformation des pratiques et en créant des environnements plus favorables.

#### Un guide opérationnel au service des associations sportives

Réalisé par le ministère avec le concours de l'Association [Alice Milliat](#), ce guide propose des repères et des pistes d'action pour renforcer la place des femmes à tous les niveaux de la vie sportive : accès à la pratique, à l'encadrement, à l'engagement bénévole, aux fonctions d'arbitrage et aux responsabilités au sein des instances sportives.

Il s'appuie sur des initiatives qui ont fait leurs preuves, mise en place par des fédérations sportives, associations, clubs, collectivités territoriales.

[Découvrir le guide pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations sportives : les bonnes pratiques à mettre en place](#)

#### Des adaptations nécessaires pour accompagner la progression de la pratique sportive féminine

En 2025, **61%** des femmes âgées de 15 ans et plus déclarent pratiquer une activité sportive régulière, soit **10 points** de plus qu'en 2018. Chez les hommes, ce taux s'établit à **62%**, soit une progression de **5 points** sur la même période. L'écart entre femmes et hommes tombe ainsi à **1 point en 2025**, contre 6 points en 2018 et encore 4 points en 2024.

Cette progression appelle à des adaptations structurelles : équipements, gouvernance, organisation des clubs, accès aux responsabilités. Le guide publié par le ministère répond précisément à cet enjeu.

#### Une présence renforcée des femmes dans la vie associative

Plus largement, cet outil s'inscrit dans une dynamique d'engagement des femmes dans le secteur associatif. La progression du bénévolat régulier est particulièrement notable chez les femmes, atteignant le même niveau que les hommes selon l'étude [La France Bénévole 2025](#) réalisée par Recherches et Solidarités avec le soutien du ministère.

En 2025, le fonds pour le développement de la vie associative a permis de former **150 000 bénévoles**, dont près de la moitié sont des femmes. Par ailleurs, plus de **66 %** des emplois associatifs subventionnés (postes FONJEP) sont aujourd'hui occupés par des femmes.

### **Faire de l'égalité une exigence concrète**

À travers la publication de ce guide, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement pour une égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes.

Garantir l'accès à la pratique, favoriser l'accès aux responsabilités, adapter les structures et accompagner les parcours : l'égalité se construit dans les clubs, dans les associations et dans chaque territoire.

---

### **CONTACT PRESSE**

#### **Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37